



Réf. N° :/LGFP

Conakry, le 15 DEC 202220.....



PROCES VERBAL

N°006/L1/LGFP/CED/COC/2022

Les Commissions Normes, Ethique, Discipline et Organisation Compétitions ont au cours de la réunion du **15/12/2022**, examinées entre autres les points inscrits à l'ordre du jour ; Les rapports des officiels (Commissaires et Arbitres) des matches des 7^{ème} et 8^{ème} journées du Championnat National de Ligue 1 Guicopres.

LES COMMISSIONS ;

Après examen et analyse des rapports des officiels (Commissaires et Arbitres) ont statué sur les points ci-après.

I. HOMOLOGATION DES MATCHES

II. SITUATIONS DES CARTONS

I. DE L'HOMOLOGATION DES MATCHES

Tous les matches joués des 7^{ème} et 8^{ème} journées ont été homologués suivant les résultats obtenus sur les différents stades.

II. SITUATIONS DES CARTONS

Après examens des rapports des officiels (Commissaires et Arbitres), il ressort que des comportements antisportifs ont été enregistrés au cours de certains matches.

- Se référant à l'article **73** alinéa **g** du Règlement du Championnat National de Ligues 1 & 2.

LES COMMISSIONS ;

A l'issue des rapports des officiels (Commissaire et Arbitres), il ressort que :
"Le Commissaire" : le match s'est déroulé dans de très bonne condition, les deux équipes se sont très bien comportées. Cependant, lors de la réunion technique un membre de la délégation du CI Kamsar du nom de David Tchopnn BANGOURA a proféré des insanités traitant les officiels de corrompu. J'ai tout fait mais en vain, il est même parvenu à désobéir son propre chef de mission. Il a attaqué tous les officiels y compris moi-même et les responsables des arbitres.

- Se référant au code disciplinaire en son Chapitre **V** qui stipule que : « Propos injurieux ou grossiers à l'égard des officiels des matches (Commissaire et Arbitres) dans l'exercice de leurs fonctions ».

DECIDENT

Du match Anglogold Ashanti GB vs CI Kamsar

Monsieur David Tchopnn BANGOURA est suspendu trois mois (03) de toutes fonctions officielles sur les matches du Club CI Kamsar pour son comportement antisportif et reçoit un dernier avertissement.

2

- En cas de récidive, la LGFP se réserve le droit de l'application sans préjudice d'autres sanctions éventuelles.
- Le Club CI Kamsar est soumis au paiement d'une amende d'**Un Million (1.000.000) Francs Guinéens** pour le comportement antisportif de son responsable de communication.

Du match Milo FC vs CI Kamsar

Le Club CI Kamsar de Boké est soumis au paiement d'une amende d'**Un Million (1.000.000) Francs Guinéens** pour avoir écopé quatre (04) cartons jaunes au cours du match de la 7^{ème} journée (Milo FC vs CI Kamsar)

Ce sont :

1. Frimpan AMOS	maillot et licence	n°13
2. Abdoulaye SYLLA	maillot et licence	n° 7
3. Ibrahim CISSOKO	maillot et licence	n°22
4. Aboubacar CAMARA	Préparateur physique	

Du match Hafia FC vs Soar Academy

Les Clubs Hafia FC et Soar Academy sont soumis au paiement d'une amende d'**Un Million (1.000.000) Francs Guinéens** chacun pour avoir écopé quatre (04) cartons jaunes au cours du match de la 8^{ème} journée (Hafia FC vs Soar Academy)

Ce sont :

1. Ousmane DRAME	maillot et licence	n°26
2. Mohamed CAMARA	maillot et licence	n°13
3. Youssouf Gaoussou SIBY	maillot et licence	n°10
4. Ibrahima KALISSA	Médecin	

Ce sont :

1. Ibrahima SYLLA	maillot et licence	n°11
2. Ibrahima SYLLA	maillot et licence	n°11
3. Ousmane Papa CONTE	maillot et licence	n° 3
4. Mohamed TRAORE	maillot et licence	n° 6

Ces montants seront versés à la comptabilité de la Ligue Guinéenne de Football Professionnel. A défaut, ils seront prélevés sur les subventions accordées aux Clubs pour la saison sportive 2022-2023.

Sportivement et professionnellement vôtre.



LES COMMISSIONS